

# LE DISPOSITIF D'INITIATION AUX METIERS EN ALTERNANCE (DIMA)

## A qui s'adresse le DIMA ?

A tous les jeunes d'au moins 15 ans, scolarisés en collège, qui souhaitent découvrir les différents métiers d'un secteur professionnel (par exemple les métiers de l'alimentation).

L'autorisation de vos parents ou de votre représentant légal est obligatoire pour intégrer le DIMA.

## En quoi consiste le DIMA ?

Le DIMA est un dispositif de formation spécifique, qui vous permet de continuer votre scolarité, tout en vous initiant à plusieurs métiers. Cette initiation se fait de manière progressive et comprend des périodes de stages pratiques en entreprise.

Pendant votre formation, qui se déroule dans un centre de Formation d'Apprentis (CFA), vous êtes accompagnés par un tuteur pédagogique (au CFA) et un tuteur professionnel (dans l'entreprise).

La formation DIMA dure au plus un an, mais vous pouvez sortir du dispositif à tout moment et poursuivre votre scolarité là où vous l'aviez quittée.

## Et après le DIMA ?

En règle générale, le DIMA débouche sur un contrat d'apprentissage. Mais si vous n'avez pas trouvé votre voie ou si vous ne trouvez pas d'entreprise, vous pouvez poursuivre votre scolarité.

La majorité des jeunes entrés en apprentissage après le DIMA obtienne leur diplôme avec d'excellents résultats.

## Combien coûte le DIMA ?

Cette formation est entièrement gratuite.

## Comment intégrer le DIMA ?

Vous devez trouver un CFA qui propose le DIMA et informer le principal du collège où vous êtes scolarisé de vos démarches.

La liste des établissements qui proposent le DIMA en Alsace est accessible sur le site [www.region-alsace.eu](http://www.region-alsace.eu), rubrique « Les politiques régionales » / Education-formation / apprentissage.



**Chambre de Métiers d'Alsace**

[www.facebook.com/CMAAlsace](http://www.facebook.com/CMAAlsace)